

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION

2017 / 2018



SOQUI

Intelligence juridique

Québec 

 **SOQUIJ** | Intelligence juridique
Société québécoise d'information juridique

Cette publication est également disponible sur notre site Internet à l'adresse
soquij.qc.ca/fr/a-propos/rapports-annuels

Vous pouvez obtenir des renseignements additionnels sur la Société québécoise
d'information juridique en vous adressant à :

Société québécoise d'information juridique

Direction du développement des affaires et expérience client
715, rue du Square-Victoria, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 2H7

Téléphone : 514 842-8745
Sans frais : 1 800 363-6718

Internet : soquij.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	05
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	06
Comité de direction	07
REVUE DES ACTIVITÉS	08
Faits saillants	08
Plan stratégique	12
Engagement	14
Développement durable	16
ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018	19
GOUVERNANCE	38
Membres du conseil d'administration	39
Exigences législatives et gouvernementales	40

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de 2017-2018.

C'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme que j'ai accepté, en mars dernier, la présidence du conseil d'administration de SOQUIJ pour les cinq prochaines années.

Mon rôle sera de rallier tous les acteurs du milieu à soutenir et guider SOQUIJ dans l'atteinte de ses objectifs. Je serai privilégiée de pouvoir mettre mon expertise et mes expériences variées au profit de la vision de l'organisme qui souhaite contribuer à simplifier la justice au Québec.

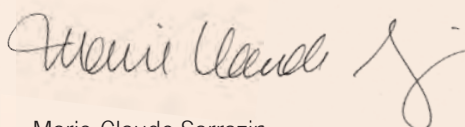
Nous devons remercier M^e Philippe-André Tessier, président sortant, pour le mouvement de changement qu'il a amorcé

durant son mandat. Le dynamisme perçu par la communauté juridique ainsi que dans l'appareil gouvernemental résulte des actions qu'il a entreprises, en collaboration avec le directeur général, Gilles Lajoie, au cours de ses trois années de présidence.

Je désire remercier M^e Chantal Couturier, sous-ministre associée au ministère de la Justice du Québec, qui a été membre administratif de la Société jusqu'en mars 2017. De plus, au cours de la dernière année, nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein du conseil M^e Céline Hétu, directrice générale associée par intérim à la Direction des registres et de la certification, ainsi que, Marie-Claude Fontaine, directrice de la gestion budgétaire, financière et des contrats. Toutes les deux sont représentantes du ministère de la Justice.

Avec sa vision et son plan stratégique en main, SOQUIJ est aux premières loges afin de favoriser la transformation numérique au sein de la communauté juridique. En compagnie de M. Lajoie, nous aurons à sensibiliser tous les intervenants à l'importance de l'intégration et de l'apprentissage des nouvelles et des futures technologies pour la survie de la profession et, pour les citoyens, à l'amélioration de l'accessibilité à la justice.

Au nom des membres du conseil d'administration et de tous les employés de SOQUIJ, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Marie-Claude Sarrazin
Présidente du conseil d'administration



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le dernier exercice annuel a été marqué par de grands défis et de belles réalisations. Les projets que nous avons menés et les choix que nous avons faits ont ouvert la voie à SOQUIJ de demain. Nous avons travaillé fort afin d'atteindre nos cibles financières. C'est pourquoi je suis heureux de vous annoncer que nous avons réalisé, de nouveau cette année, un excédent supérieur aux attentes du Conseil du trésor, ce qui nous permet de poursuivre sur la lancée que nous avons amorcée l'année dernière.

Tout le crédit va à notre clientèle fidèle et exigeante, qui pousse notre organisation à se surpasser, à notre équipe – du service à la clientèle au support informatique en passant par le développement des produits ou la production des résumés –, qui se soucie de livrer des produits et services qui apporteront le plus de valeur à l'ensemble de notre clientèle, ainsi qu'à notre conseil d'administration, qui nous appuie sans réserve dans notre volonté d'améliorer l'accessibilité à l'information juridique et la simplification de la justice au Québec. Nous savons qu'il y a encore beaucoup à faire, surtout en cette ère où la transformation numérique se déroule à la vitesse grand V, mais c'est le genre de défis qui allument nos talentueux et dévoués employés.

Ce qui m'amène à vous parler des valeurs que nous avons mises de l'avant à SOQUIJ et qui sont capitales si nous voulons réaliser le virage radical proposé à l'intérieur du plan stratégique 2017-2020. Comme je le mentionne souvent à notre équipe, nous travaillons tous pour une paie. Mais «paie» pour moi signifie aussi P pour passion, A pour ambition, I pour innovation et E pour équipe. Cette réflexion est le fruit de ma carrière précédente dans le monde du journalisme économique... et de mes expériences de jeunesse dans le sport.

En ce qui a trait à la passion, c'est simple : tous les PDG à succès que j'ai interviewés étaient des passionnés de leur domaine. Parfois, qui dit passionné dit par ricochet entêté. Je suis conscient que cela pose quelquefois problème, mais les bénéfices que nous tirons de ces passionnés – et nous en comptons plusieurs dans nos rangs ! – sont bien supérieurs aux désavantages.

Quant à l'ambition, c'est Jean Paré, ex-éditeur de *L'Actualité*, qui m'a donné la meilleure leçon à ce sujet. «Je me suis toujours dit qu'il n'y a aucune raison pour laquelle on ne pourrait pas produire un magazine



de qualité mondiale à Montréal», m'a-t-il répondu quand je lui ai demandé ce qui l'avait motivé à lancer *L'Actualité*. C'est cette même ambition qui a motivé l'introduction d'indicateurs dans nos activités inspirées de l'approche OKR (*Objectives, Keys, Results*) de Google. Quelle est cette approche? Ni plus ni moins que se fixer des objectifs mesurables, transparents et ambitieux qui feront en sorte que les produits et services de SOQUIJ s'amélioreront considérablement même s'il reste beaucoup de chemin à parcourir avant de gravir le sommet de la montagne.

L'innovation sera aussi l'une de nos préoccupations. Cela ne signifie pas pour autant que nous cherchons à réinventer la roue (quoique, si nous y parvenions, je serais le DG le plus heureux au monde!). Innover chez nous, c'est aussi se creuser les méninges pour trouver toutes sortes de façons d'améliorer à petite, moyenne ou grande échelle nos activités, nos produits ou nos services afin d'en donner toujours un peu plus à notre clientèle, comme en témoigne la nouvelle version du moteur de recherche des plumitifs.

Enfin, innover, c'est aussi se mouiller le gros orteil dans les nouvelles tendances lourdes, avec tout le lot de risques et d'échecs que cela comporte. Le grand entrepreneur et fondateur d'Amazon, Jeff Bezos, a déjà dit d'ailleurs que l'invention et l'échec sont des jumeaux inséparables. C'est ce qui explique le projet de cellule d'innovation en intelligence artificielle (IA) que nous menons actuellement avec Element AI, un leader mondial en IA, le Conseil du trésor, Services Québec et Éducaloi. Nous souhaitons en tirer des apprentissages qui serviront dans le grand chantier dont nous avons hérité du ministère de la Justice à l'occasion du dernier budget provincial : la mise en œuvre d'une plateforme d'information juridique pour informer, aiguiller et accompagner le citoyen aux prises avec un enjeu juridique, grâce notamment à des solutions basées sur l'intelligence artificielle.

Mais de toutes les valeurs, celle qui me tient le plus à cœur, c'est celle de l'équipe. L'actualité sportive, financière et même politique foisonne d'histoires où des équipes ont réussi à surmonter les plus grands défis en se serrant les

coudes. C'est ce que nous essayons d'inculquer au sein de SOQUIJ. La culture de silos disparaît, le succès collectif passe avant le succès personnel, le dialogue constructif est privilégié, l'engagement des employés est stimulé. Est-ce parfait? Non, évidemment. Mais au moment où nous amorçons la mise en œuvre de cette plateforme d'information juridique, le plus grand projet de l'histoire de SOQUIJ, je suis fier de dire que nous sommes sur la bonne voie.



Le directeur général,
Gilles Lajoie

COMITÉ DE DIRECTION

Gilles Lajoie
Directeur général

Danielle Blondin
Directrice de l'information juridique

Ana Cerqueira
Directrice des ressources humaines et financières

Virginie Laforest
Directrice du développement des affaires
et expérience client

Benoît Raymond
Directeur des technologies de l'information

REVUE DES ACTIVITÉS

FAITS SAILLANTS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017	VARIATION
RÉSULTATS FINANCIERS			
Revenus	15 074 138 \$	14 455 320 \$	4,3 %
Charges	14 249 573	13 532 830	5,3
Excédent de l'exercice	824 565	922 490	(10,6)
SITUATION FINANCIÈRE			
Actifs financiers	7 186 475	5 749 535	25,0
Passifs	5 133 373	4 496 050	14,2
Actifs financiers nets	2 053 102	1 253 485	63,8
Immobilisations corporelles	1 359 350	1 410 347	(3,6)
Excédent cumulé	3 684 544	2 859 979	28,8
REVENUS PAR CATÉGORIE			
Solutions d'affaires judiciaires	7 907 155	7 565 530	4,5
Solutions d'affaires juridiques	3 435 518	3 505 159	(2,0)
Traitement éditorial	1 271 182	1 210 505	5,0
Abonnement	1 111 986	904 057	23,0
Bibliothèque	833 818	853 992	(2,4)
Solutions d'affaires administratives	303 455	326 608	(7,1)
Revenus divers	211 024	89 469	135,9
Total	<u>15 074 138 \$</u>	<u>14 455 320 \$</u>	<u>4,3 %</u>



98 652
JUGEMENTS REÇUS
ET TRAITÉS

113



EMPLOYÉS

45 778



UTILISATEURS



1 336 592
DÉCISIONS DIFFUSÉES
AUPRÈS DES CITOYENS

413 240 \$
AIDE À LA
COMMUNAUTÉ JURIDIQUE



8
PRODUITS
ET SERVICES

211



FORMATIONS
DONNÉES

MAI 2017



- Virginie Laforest est nommée directrice du développement des affaires et de l'expérience client.

JUIN 2017



- Gilles Lajoie présente une étude sur l'impact de l'intelligence artificielle sur le milieu juridique dans le cadre de la Journée du Barreau du Québec.
- SOQUIJ réalise le plus gros sondage de son histoire, qui confirme le leadership de l'organisation dans le virage numérique de la justice au Québec.

JUILLET 2017

- SOQUIJ signe une entente avec la Ville de Longueuil pour intégrer ses plumitifs municipaux à son moteur de recherche.

OCTOBRE 2017



- SOQUIJ met en ligne une nouvelle version de son moteur de recherche des plumitifs qui fusionne sous un seul service les données provinciales et municipales.
- Gilles Lajoie présente de nouveau l'étude sur l'impact de l'intelligence artificielle sur le monde juridique à l'occasion d'une conférence du chapitre québécois de l'Association du Barreau canadien.

NOVEMBRE 2017



- La coordonnatrice des services à la clientèle, M^{re} Manon Lemay, est nommée présidente du conseil d'administration du Centre de justice de proximité du Grand Montréal.

DÉCEMBRE 2017



- SOQUIJ lance une nouvelle version de son outil d'aide à la citation qui intègre dorénavant les normes Lluellas et McGill.
- SOQUIJ et le syndicat (SCFP 3758) concluent une entente de principe pour le renouvellement de la convention collective d'une durée de cinq ans.
- Alexandre Comtois est nommé gestionnaire des ventes et du développement des affaires.



JANVIER 2018



- SOQUIJ met en ligne une nouvelle version de son blogue qui propose une vitrine plus moderne pour les contenus de l'équipe des conseillers juridiques.
- SOQUIJ signe une entente avec le ministère de la Justice pour la traduction des décisions des tribunaux.

FÉVRIER 2018



- M^{re} Marie-Claude Sarrazin est nommée présidente du conseil d'administration. Elle est la première femme à occuper ce poste dans l'histoire de SOQUIJ.

MARS 2018



- Dans le cadre de son plan de transformation de la justice, le ministère de la Justice mandate SOQUIJ pour assurer la mise en œuvre d'une plateforme qui offrira aux citoyens une information juridique centralisée qui guidera et orientera le citoyen qui vit des situations juridiques particulières en lui présentant des options personnalisées et en l'accompagnant dans son cheminement.
- SOQUIJ collabore avec le Secrétariat du Conseil du trésor et Services Québec pour réaliser une cellule d'innovation en intelligence artificielle.

PLAN STRATÉGIQUE

SOQUIJ a adopté, au cours de son dernier exercice annuel, un ambitieux plan stratégique qui vise à simplifier la justice au Québec. Le plan est axé autour de quatre principales orientations, qui comprennent une série de moyens d'action. Voici un résumé des réalisations de la dernière année dans chacune des catégories.

ACCROÎTRE ET DIVERSIFIER LES REVENUS

L'une des priorités de l'organisation est d'inculquer une culture « d'affaires » au sein de l'organisation. SOQUIJ veut ainsi faire en sorte qu'elle puisse satisfaire aux attentes financières du gouvernement et prendre les décisions les plus éclairées possible afin de combler les attentes de sa clientèle.

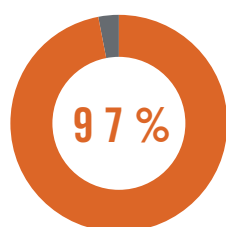
Au cours de la dernière année, SOQUIJ a donc mis en ligne une nouvelle version de son moteur de recherche des plunitifs qui regroupe dorénavant, sous un seul service, l'ensemble des plunitifs provinciaux et municipaux. Elle a également lancé un nouveau modèle d'affaires pour la vente de données juridiques. Enfin, l'équipe a entrepris le développement d'un nouvel outil d'aide à la décision innovateur qui offrira aux professionnels une nouvelle méthode d'évaluation d'une cause en proposant une analyse de données sous forme de tableaux selon des critères déterminés.

AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DES UTILISATEURS

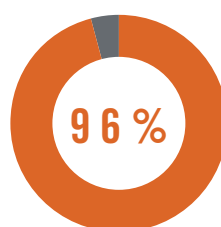
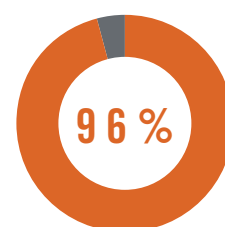
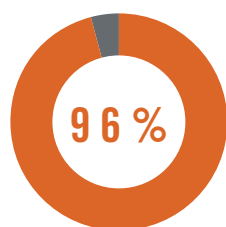
Comme l'indique le plan stratégique, l'expérience utilisateur représentera l'une des clés du succès de l'organisation au fil des prochaines années.

Pour inculquer cette culture au sein de l'organisation, SOQUIJ a remanié son organigramme afin d'y apporter une importance accrue, par l'embauche d'un spécialiste en la matière, et a mis en place une méthodologie pour impliquer les clients dans toutes les phases de développement en mode Agile de ses produits et services.

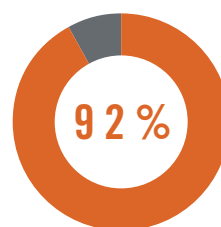
TAUX DE SATISFACTION PAR VOLETS



PRODUITS

AIDE AUX
UTILISATEURSSERVICES DES
ABONNEMENTS

FORMATION



SERVICE DES VENTES

Les assises sont solides pour le virage expérience client, comme en témoignent les derniers résultats d'un sondage que SOQUIJ a réalisé auprès de sa clientèle au printemps de 2017. Ce sondage – le plus gros de l'histoire de l'organisation – révélait notamment les taux de satisfaction pour les volets présentés ci-dessus.

MODERNISER ET OPTIMISER LES OPÉRATIONS

Le succès de toute organisation passe par une croissance de ses revenus, mais aussi par une meilleure efficacité de ses opérations.

Pour y parvenir, SOQUIJ a commencé à instaurer une culture de données (Data Driven) au sein de ses opérations. Grâce à cette approche, l'organisation sera mieux en mesure de faire des choix éclairés pour assurer sa mission et réaliser sa vision. Une étape importante a été franchie, cette année, quand l'équipe a terminé l'évaluation des coûts de revient des différents produits et services. Un autre chantier d'envergure, l'optimisation de la chaîne éditoriale, a également été entamé.

SOQUIJ s'est également fixé des indicateurs de performance qui s'inspirent de la méthode OKR de Google. En résumé, cette méthode vise à fixer des objectifs ambitieux, mesurables et transparents pour forcer une organisation à se surpasser. Deux indicateurs – l'un financier, l'autre organisationnel – ont été priorisés au cours de la dernière année :

* Les revenus par employés;

* La motivation des employés.

À l'issue de l'exercice annuel, SOQUIJ était à 85 % de sa cible qui vise à accroître les revenus par employés de 25 % d'ici mars 2019. Par contre, l'organisation était à 94 % de sa cible qui vise une note de 8 sur 10 pour la motivation des employés avant septembre 2018.

DEVENIR LE CARREFOUR NUMÉRIQUE DE LA JUSTICE

Si SOQUIJ souhaite devenir un carrefour numérique de la justice, elle devra non seulement jouer un rôle plus important et mobilisateur au sein du milieu juridique et de la société en général, mais aussi faire preuve d'innovation dans un monde numérique en constant changement.

Des progrès significatifs ont été réalisés à cet effet durant la dernière année. D'une part, SOQUIJ a resserré ses liens avec le ministère de la Justice et arrimé sa stratégie en fonction de l'agenda du gouvernement. Résultat : elle a hérité de la mise en œuvre d'une plateforme d'information juridique multicanal destinée à aider le citoyen aux prises avec un enjeu juridique, l'une des pièces maîtresses d'un plan de 500 millions de dollars du gouvernement du Québec pour moderniser le système de justice.

D'autre part, l'organisation a dressé une feuille de route et une stratégie sur la façon d'exploiter l'intelligence artificielle dans le monde juridique. En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, Services Québec et Éducaloi, elle a d'ailleurs amorcé un projet pilote pour examiner les possibilités qu'offre l'intelligence artificielle et en adapter les concepts juridiques en langage clair pour les citoyens.

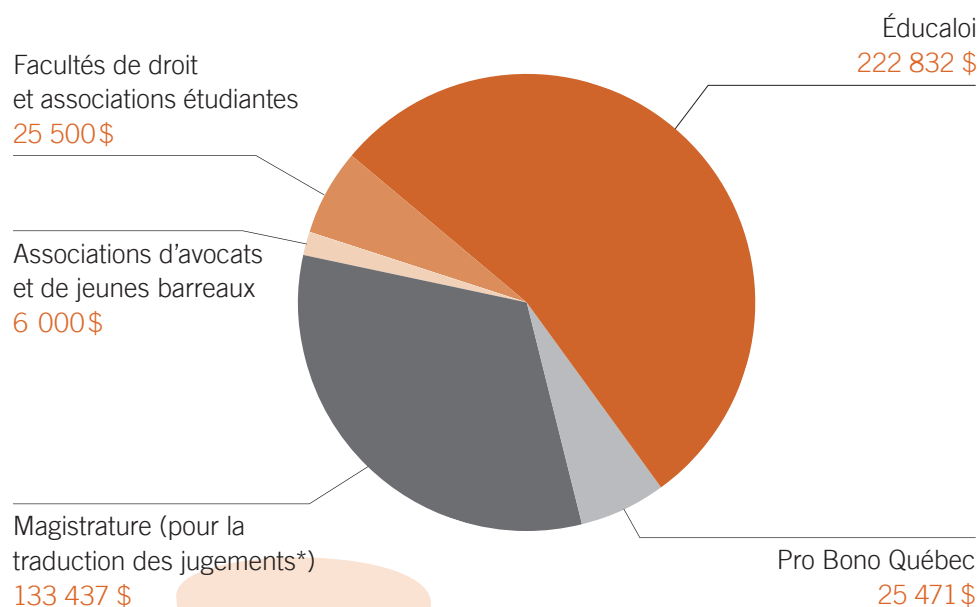
ENGAGEMENT

En tant que partenaire important du milieu juridique québécois, SOQUIJ offre son soutien financier à des organisations qui partagent les mêmes objectifs d'accessibilité et de simplification de la justice.

En tant que société d'État, SOQUIJ est aussi sollicitée afin de contribuer à l'administration efficace de la justice ainsi qu'à la formation des futurs juristes. Nos services sont utilisés par des groupes de clients privilégiés qui profitent de rabais substantiels. Par conséquent, nous ne facturons que 52 % de la valeur totale de la consultation réelle de nos services.

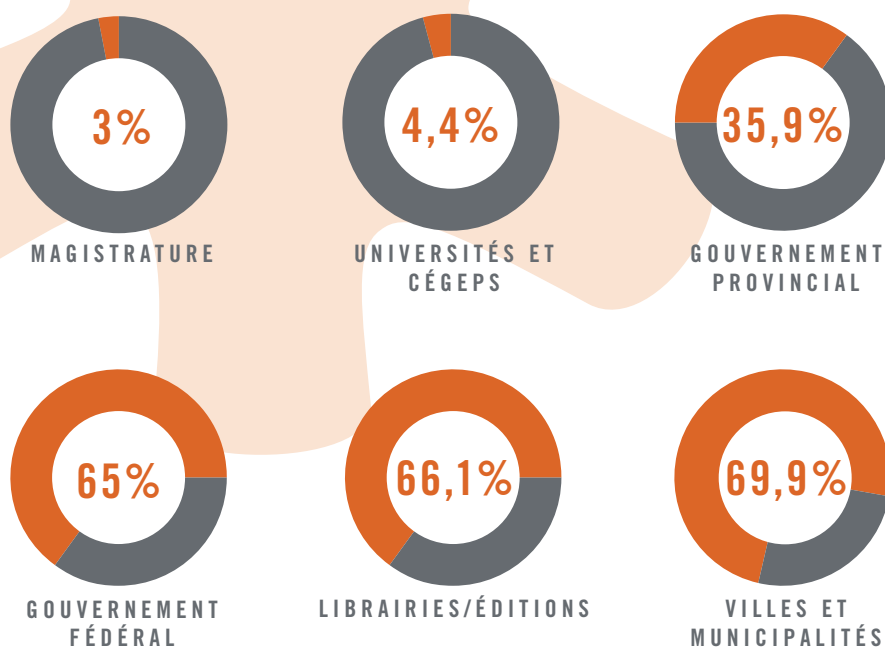
Les graphiques suivants présentent les principaux bénéficiaires :

BÉNÉFICIAIRES DU SOUTIEN FINANCIER



* Permet d'assurer la diffusion des décisions du Québec au reste du Canada.

BÉNÉFICIAIRES DU RABAIS DE FACTURATION (EN % FACTURÉ)



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan d'action de développement durable (PADD) 2015-2020 a été lancé en février 2016 et peut être consulté sur notre site Internet. Le tableau ci-dessous dresse un bilan des actions réalisées durant l'année 2017-2018.

OBJECTIF 1.1 RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES : ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1		
ACTION 1 : DOMAINE D'INTERVENTION 1	MESURES	RÉSULTATS
Renforcer la gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles. Indicateur et cible : Au moins deux mesures.	Mesure 1 Faciliter et clarifier l'utilisation des bacs de matières résiduelles auprès des employés. Mesure 2 Favoriser le réemploi des fournitures de bureau.	100 %
ACTION 2 : DOMAINE D'INTERVENTION 2	GESTES	RÉSULTATS
Favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation des modes de transport collectifs et actifs des employés. Indicateur et cible : Deux gestes.	Geste 1 Favoriser le télétravail : cette année, 3 employés sont passés en mode télétravail, ce qui porte à 18 le nombre de télétravailleurs.	50 %
ACTION 3 : DOMAINE D'INTERVENTION 3	PROJETS	RÉSULTATS
Favoriser la réalisation de projets d'aménagement des locaux exécutés de manière écoresponsable. Indicateur et cible : 100 % des projets d'aménagement.	Dans l'optique de le déployer dans tout SOQUIJ, un aménagement à aire ouverte a été exécuté sur un étage pour permettre une meilleure collaboration et favoriser la communication. Toutes les composantes ont été réutilisées ou modifiées.	100 %
ACTION 4 : DOMAINE D'INTERVENTION 4	GESTES	RÉSULTATS
Améliorer la gestion écoresponsable des parcs informatiques. Indicateur et cible : Au moins un geste.	Cinq appareils multifonctions noir et blanc ont été remplacés par 4 appareils multifonctions couleur moins énergivores. De plus, ce changement a permis de retirer 2 imprimantes couleur. L'impression noir et blanc, lorsque nécessaire, demeure le mode par défaut.	100 %

OBJECTIF 1.4 POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 7	ACTIVITÉS	RÉSULTATS
Mettre en œuvre des activités de formation et de sensibilisation visant à développer les connaissances et les compétences en matière de développement durable prioritairement dans le domaine de la gestion écoresponsable. Indicateur et cible : Au moins deux activités.	Activité 1 Des capsules sur le développement durable sont publiées ponctuellement sur notre intranet. Cette année, elles ont porté sur des sujets variés de développement durable, dont un guide sur l'ergonomie au travail. Au 31 mars 2018, 3 capsules ont été publiées. Activité 2 La capsule <i>Sensibilisation au développement durable</i>, développée par le CLDC du CSPQ, a été ajoutée au processus d'intégration des nouveaux employés de SOQUIJ. En 2017-2018, 12 employés ont visionné la capsule pour un total de 17 employés depuis le lancement du Plan d'action.	100 %

OBJECTIF 1.5 RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL OBJECTIF DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE, OBJECTIF 1 : ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 3

ACTION 8	ACTIVITÉS	RÉSULTATS
Améliorer l'accès à l'information juridique et en assurer la promotion auprès des professionnels du droit et de la population en général. Indicateur et cible : Au moins 2 activités.	Activité 1 SOQUIJ poursuit sa mission en recevant toutes les décisions des tribunaux judiciaires et administratifs et les conserve dans des banques de données.	100 %* *Années 2016-2017 et 2017-2018 combinées

OBJECTIF 4.2 APPUYER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE QUI CONTRIBUENT À L'INCLUSION SOCIALE ET À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS.

ACTION 9	SOUTIEN FINANCIER	RÉSULTATS
Poursuivre le soutien financier d'organisations juridiques qui contribuent à réduire les inégalités sociales. Indicateur et cible : Au moins une organisation soutenue financièrement.	En 2017-2018, SOQUIJ a soutenu financièrement quelques organisations du milieu juridique détaillées dans le présent rapport annuel.	100 %
ACTION 10	ACTIVITÉS	RÉSULTATS
Encourager et promouvoir l'engagement de SOQUIJ et de ses employés auprès d'organismes communautaires. Indicateur et cible : Au moins une activité.	Activité 1 SOQUIJ offre annuellement à 5 employés de faire une journée de bénévolat tout en étant rémunérés afin d'encourager l'implication bénévole. Quatre employés ont participé au programme cette année. Activité 2 Les initiatives de 2 employés ont été soulignées pour leur engagement dans une cause à laquelle tous les employés peuvent participer : dons à Mira par la vente de café et récolte de cartes de cafés gratuits remises aux sans-abri du secteur.	100 %

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

RAPPORT DE LA DIRECTION	20
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	21
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats et de l'excédent cumulé	22
État de la situation financière	23
État de la variation des actifs financiers nets	24
État des flux de trésorerie	25
Notes complémentaires	26 - 37

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Aux fins de la préparation des états financiers, SOQUIJ utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

SOQUIJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de SOQUIJ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a long horizontal stroke.

Gilles Lajoie
Directeur général
Montréal, le 12 juin 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise d'information juridique, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

OPINION

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société québécoise d'information juridique au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Louise Carrier, CPA auditrice, CA
Directrice principale
Montréal, le 12 juin 2018

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018 BUDGET	2018 RÉEL	2017 RÉEL
REVENUS			
Solutions d'affaires judiciaires	7 795 893 \$	7 907 155 \$	7 565 530 \$
Solutions d'affaires juridiques	3 417 196	3 435 518	3 505 159
Traitement éditorial	1 225 181	1 271 182	1 210 505
Abonnement	1 008 355	1 111 986	904 057
Bibliothèque	760 598	833 818	853 992
Solutions d'affaires administratives	730 680	303 455	326 608
Revenus divers	121 873	211 024	89 469
	15 059 776	15 074 138	14 455 320
CHARGES			
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	10 621 687	10 799 621	9 987 638
Loyer, taxes et assurances (note 4)	1 068 000	1 054 151	1 048 455
Location d'équipement, entretien et fournitures	544 935	459 373	463 775
Amortissement des immobilisations corporelles	555 550	438 294	436 478
Honoraires professionnels	701 509	419 572	465 128
Publicité	519 500	381 213	313 120
Contributions à des organismes	235 000	240 657	230 526
Redevances	103 980	120 121	178 642
Déplacements et frais de représentation	107 100	94 703	109 245
Mise en page et impression	88 845	39 782	68 438
Communications et expéditions	69 400	51 567	72 302
Perfectionnement du personnel	74 810	65 931	58 334
Documentation	30 000	27 361	29 077
Autres	66 460	57 227	71 672
	14 786 776	14 249 573	13 532 830
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	273 000	824 565	922 490
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 859 979	2 859 979	1 937 489
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	3 132 979 \$	3 684 544 \$	2 859 979 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

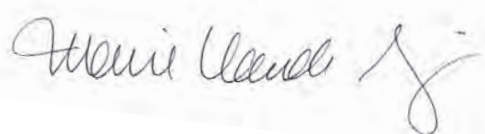
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2018

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	5 096 194 \$	3 594 135 \$
Débiteurs (note 5)	<u>2 090 281</u>	<u>2 155 400</u>
	7 186 475	5 749 535
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	2 920 004	2 242 154
Revenus perçus d'avance	445 487	400 616
Provision pour congés de maladie (note 7)	691 635	751 932
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	846 559	810 410
Obligations relatives à un bail	<u>229 688</u>	<u>290 938</u>
	5 133 373	4 496 050
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>2 053 102</u>	<u>1 253 485</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	1 359 350	1 410 347
Charges payées d'avance	<u>272 092</u>	<u>196 147</u>
	1 631 442	1 606 494
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>3 684 544 \$</u>	<u>2 859 979 \$</u>

OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil d'administration



M^e Marie-Claude Sarrazin
Présidente



M^e Nicolas Vermeys
Vice-président

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018**

	2018 BUDGET	2018 RÉEL	2017 RÉEL
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>273 000 \$</u>	<u>824 565 \$</u>	<u>922 490 \$</u>
Acquisition d'immobilisations corporelles	(603 600)	(387 297)	(210 138)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>555 550</u>	<u>438 294</u>	<u>436 478</u>
	<u>(48 050)</u>	<u>50 997</u>	<u>226 340</u>
Acquisition de charges payées d'avance		(450 475)	(365 781)
Utilisation de charges payées d'avance		<u>374 530</u>	<u>347 107</u>
		<u>(75 945)</u>	<u>(18 674)</u>
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	224 950	799 617	1 130 156
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 253 485</u>	<u>1 253 485</u>	<u>123 329</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 478 435 \$</u>	<u>2 053 102 \$</u>	<u>1 253 485 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	824 565 \$	922 490 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	438 294	436 478
Amortissement des avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	(61 874)	(61 874)
Amortissement des obligations relatives à un bail	(61 250)	(16 009)
Charges payées d'avance	(75 945)	(18 674)
	<u>239 225</u>	<u>339 921</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	65 119	(335 152)
Créditeurs et charges à payer	656 718	(291 192)
Revenus perçus d'avance	44 871	34 241
Provision pour congés de maladie	(60 297)	(95 502)
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	98 023	64 092
	<u>804 434</u>	<u>(623 513)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 868 224	638 898
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(366 165)	(227 182)
Augmentation de la trésorerie	1 502 059	411 716
Trésorerie au début de l'exercice	3 594 135	3 182 419
Trésorerie à la fin de l'exercice	5 096 194 \$	3 594 135 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie		
Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les créditeurs et charges à payer à la fin de l'exercice	21 132 \$	- \$
Intérêts reçus	44 833 \$	22 609 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société québécoise d'information juridique (« SOQUIJ »), personne morale au sens du Code civil, constituée en vertu de la *Loi sur la Société québécoise d'information juridique* (RLRQ, chapitre S-20), a pour fonction de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, chapitre 1, 5^e supplément) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3), SOQUIJ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, SOQUIJ utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers de SOQUIJ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément significatif n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

REVENUS

La Société constate ses revenus lorsqu'ils sont gagnés, soit lorsque les services sont rendus, qu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix du service rendu est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement sûr.

RÉGIMES DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, car SOQUIJ ne dispose pas des informations nécessaires pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers se qualifiant comme instruments financiers sont composés de la trésorerie ainsi que des débiteurs.

Les passifs financiers se qualifiant comme instruments financiers sont composés des créiteurs et charges à payer, à l'exclusion des charges sociales et des taxes à la consommation à payer.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ACTIFS FINANCIERS

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les soldes en banque qui rapportent de l'intérêt à taux variable.

PASSIFS

REVENUS PERÇUS D'AVANCE

Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et constatées aux revenus au moment de l'expédition des publications.

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

PROVISION POUR VACANCES

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de SOQUIJ sont prises dans l'exercice suivant. Cette provision est présentée au poste traitements et avantages du personnel à payer dans les créiteurs et charges à payer.

AVANTAGES INCITATIFS REPORTÉS RELATIFS À UN BAIL

Les avantages incitatifs accordés à SOQUIJ par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont reportés et amortis de façon linéaire sur la durée du bail.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

OBLIGATIONS RELATIVES À UN BAIL

Les loyers exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation pour la location de locaux administratifs sont imputés à titre de charges de loyer selon une formule linéaire appliquée sur la durée du bail. La différence entre le montant constaté aux résultats et les montants exigibles en vertu du bail est présentée à titre d'obligations relatives à un bail.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de SOQUIJ sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes :

Améliorations locatives	Durée du bail (*)
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Développements informatiques internes	5 à 7 ans

(*) Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, soit jusqu'au 31 décembre 2021 ou jusqu'au 31 décembre 2027 pour les améliorations locatives acquises suite à la renégociation du bail.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de SOQUIJ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs est inférieure à la valeur nette comptable de l'immobilisation, le coût de celle-ci est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations sont passées aux résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2017, SOQUIJ a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Norme	Adoption
SP 2200, <i>Information relative aux apparentés</i>	Prospective
SP 3210, <i>Actifs</i>	Prospective
SP 3320, <i>Actifs éventuels</i>	Prospective
SP 3380, <i>Droits contractuels</i>	Prospective
SP 3420, <i>Opérations interentités</i>	Prospective

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de SOQUIJ. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. LOYER, TAXES ET ASSURANCE

	2018	2017
Loyer, taxes et assurances avant amortissement	1 177 275 \$	1 126 338 \$
Amortissement des avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	(61 874)	(61 874)
Amortissement des obligations relatives à un bail	(61 250)	(16 009)
	<u>1 054 151 \$</u>	<u>1 048 455 \$</u>

5. DÉBITEURS

	2018	2017
Comptes clients - Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	788 966 \$	829 876 \$
Comptes clients - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	241 460	335 228
Revenus courus	1 057 960	1 044 111
Intérêts courus	6 089	2 130
Autres	2 000	2 000
Provision pour créances douteuses	(6 194)	(57 945)
	<u>2 090 281 \$</u>	<u>2 155 400 \$</u>

Les comptes clients à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec sont payables dans les 30 jours suivant la réception du service.

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2018	2017
Créditeurs et frais courus - Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	422 692 \$	335 242 \$
Créditeurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	1 450	-
Traitements et avantages sociaux à payer	2 164 780	1 582 763
Charges sociales à payer	215 724	212 800
Taxes à la consommation à payer	115 358	111 349
	<u>2 920 004 \$</u>	<u>2 242 154 \$</u>

Les créditeurs et frais courus auprès des ministères et des organismes du gouvernement du Québec sont payables dans les 30 jours suivant la réception du service.

7. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

SOQUIJ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par SOQUIJ.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à SOQUIJ. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

ÉVALUATIONS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2018	2017
Taux moyen de croissance de la rémunération incluant l'inflation	2,46 %	2,46 %
Taux d'actualisation pondéré	2,48 %	2,05 %
Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs	7 ans	7 ans

Le tableau suivant présente les variations de la provision au cours de l'exercice :

	2018	2017
Solde du début	751 932 \$	847 434 \$
Charges de l'exercice	28 879	26 249
Prestations versées au cours de l'exercice	(89 176)	(121 751)
Solde à la fin	<u>691 635 \$</u>	<u>751 932 \$</u>

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	MOBILIER DE BUREAU	MATÉRIEL INFORMATIQUE	DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES INTERNES	TOTAL
Coût					
1 ^{er} avril 2016	762 500 \$	603 099 \$	2 213 289 \$	2 806 515 \$	6 385 403 \$
Acquisitions	-	-	106 116	104 022	210 138
31 mars 2017	762 500	603 099	2 319 405	2 910 537	6 595 541
Acquisitions	-	2 534	384 763	-	387 297
31 mars 2018	762 500 \$	605 633 \$	2 704 168 \$	2 910 537 \$	6 982 838 \$
Amortissement cumulé					
1 ^{er} avril 2016	465 616 \$	593 754 \$	1 983 091 \$	1 706 255 \$	4 748 716 \$
Charges d'amortissement	48 141	4 753	159 533	224 051	436 478
31 mars 2017	513 757	598 507	2 142 624	1 930 306	5 185 194
Charges d'amortissement	48 141	2 870	156 201	231 082	438 294
31 mars 2018	561 898 \$	601 377 \$	2 298 825 \$	2 161 388 \$	5 623 488 \$
Valeur nette comptable					
31 mars 2017	248 743 \$	4 592 \$	176 781 \$	980 231 \$	1 410 347 \$
31 mars 2018	200 602 \$	4 256 \$	405 343 \$	749 149 \$	1 359 350 \$

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de SOQUIJ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE est passé de 15,03 % à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, SOQUIJ verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de SOQUIJ, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 849 542 \$ (2017 : 885 885 \$). Les obligations de SOQUIJ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

10. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

SOQUIJ s'est engagée à verser des sommes en vertu de différentes ententes de services ainsi que pour un bail échéant en décembre 2027 pour des locaux administratifs. Les versements minimums exigibles s'établissent comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 ET PLUS	TOTAL
Obligations contractuelles avec des parties non apparentées							
Contrats de location-exploitation	1 116 134 \$	1 116 134 \$	1 116 134 \$	1 116 134 \$	1 127 444 \$	5 516 531 \$	11 108 511 \$
Autres	426 102	55 636	44 208	-	-	-	525 946
Total	1 542 236 \$	1 171 770 \$	1 160 342 \$	1 116 134 \$	1 127 444 \$	5 516 531 \$	11 634 457 \$

Au 31 mars 2017, les versements minimums exigibles totalisaient 12 456 629 \$.

10. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (SUITE)

DROITS CONTRACTUELS

SOQUIJ a conclu différentes ententes de services en vertu desquelles elle recevra des sommes de la part de ses clients.

	2019	2020	TOTAL
Droits contractuels avec des parties apparentées			
Ententes de services	460 457 \$	96 667 \$	557 124 \$
Droits contractuels avec des parties non apparentées			
Ententes de services	980 447	-	980 447
Total	1 440 904 \$	96 667 \$	1 537 571 \$

11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, SOQUIJ est exposée à différents risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. SOQUIJ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent SOQUIJ au risque de crédit sont composés de la trésorerie ainsi que des débiteurs.

La valeur comptable de la trésorerie ainsi que des débiteurs représente l'exposition maximale de SOQUIJ au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit puisque des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux clients. De plus, la direction effectue des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de débiteurs, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

La direction estime que le risque de crédit relativement aux débiteurs est limité en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti.

Le tableau suivant présente le classement chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses:

	2018	2017
Débiteurs de moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 853 216 \$	1 859 243 \$
Débiteurs entre 31 et 60 jours suivant la date de facturation	166 739	136 171
Débiteurs entre 61 et 90 jours suivant la date de facturation	36 848	72 639
Débiteurs de plus de 90 jours suivant la date de facturation	39 672	145 292
	<u>2 096 475</u>	<u>2 213 345</u>
Provision pour créances douteuses	(6 194)	(57 945)
	<u>2 090 281 \$</u>	<u>2 155 400 \$</u>

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements reliés à la provision pour créances douteuses de SOQUIJ.

	2018	2017
Provision pour créances douteuses		
Solde au début de l'exercice	57 945 \$	52 789 \$
Charge pour créances douteuses	(5 151)	16 026
Montants radiés et recouvrements	(46 600)	(10 870)
Solde à la fin de l'exercice	<u>6 194 \$</u>	<u>57 945 \$</u>

SOQUIJ est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement. La direction estime que la qualité des créances qui ne sont ni dépréciées ni en souffrance au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017 sont bonnes.

11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que SOQUIJ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que SOQUIJ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

SOQUIJ finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles par les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement. SOQUIJ respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant de la trésorerie ou des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

Les tableaux suivants présentent l'échéance estimative des passifs financiers.

AU 31 MARS 2018	ÉCHÉANCE			
	Moins de 90 jours	De 90 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Créditeurs et frais courus	416 014 \$	881 \$	7 247 \$	424 142 \$
Traitements et avantages sociaux à payer	1 330 856	803 605	30 319	2 164 780
	<u>1 746 870 \$</u>	<u>804 486 \$</u>	<u>37 566 \$</u>	<u>2 588 922 \$</u>

AU 31 MARS 2017	ÉCHÉANCE			
	Moins de 90 jours	De 90 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Créditeurs et frais courus	319 044 \$	9 808 \$	6 390 \$	335 242 \$
Traitements et avantages sociaux à payer	742 542	742 732	97 489	1 582 763
	<u>1 061 586 \$</u>	<u>752 540 \$</u>	<u>103 879 \$</u>	<u>1 918 005 \$</u>

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. SOQUIJ est exposée au risque de taux d'intérêt.

11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de SOQUIJ est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie comprend les soldes en banque qui rapportent de l'intérêt à taux variable. Au 31 mars 2018, la portion de la trésorerie portant intérêt au taux de 1,2% est de 5 082 537 \$ (2017 : 3 561 644 \$ au taux de 0,85%).

L'objectif de SOQUIJ est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que SOQUIJ tire de sa trésorerie. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2018 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été respectivement inférieurs ou supérieurs de 21 126 \$ (2017 : 16 289 \$).

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

SOQUIJ est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumise à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction de SOQUIJ.

Au cours de l'exercice, SOQUIJ n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Les services rendus par SOQUIJ aux entités avec lesquelles elle est apparentée sont constatés à la valeur d'échange, laquelle correspond aux coûts encourus plus des frais administratifs conformément à sa politique tarifaire. Au cours de l'exercice, un montant de 2 961 744 \$ (2 888 438 \$ en 2017) a été comptabilisé relativement à ces services rendus.

Par ailleurs, SOQUIJ a une entente d'échange de services tel que le caviardage, la traduction et l'obtention de données judiciaires avec le ministère de la Justice du Québec. La valeur de ces services ne peut faire l'objet d'estimations raisonnables.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice antérieur ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

GOVERNANCE

Afin d'assurer d'une saine gouvernance, le conseil d'administration a pris une série de mesures pour répondre aux recommandations de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques dans le cadre de leur étude portant sur l'évaluation de la qualité de la gouvernance au sein des sociétés d'État québécoises.

Les mesures suivantes permettront à SOQUIJ de se conformer aux meilleures pratiques :

- * Création d'un comité de vérification et des ressources informationnelles ainsi que d'un comité de gouvernance et des ressources humaines;
- * Diffusion en ligne de la biographie des membres et de l'information relative à leur mandat;
- * Divulgence en ligne des informations relatives au déroulement des séances du conseil et de ses comités quant au nombre de réunions tenues et à la participation individuelle des membres;
- * Mise en place d'un processus d'évaluation du rendement du conseil afin de mesurer sa performance sur une base annuelle;
- * Modification du règlement intérieur de la Société afin d'y ajouter une mention prévoyant un huis clos sans la présence de la direction à la fin de chacune des réunions du conseil;
- * Élaboration d'une grille de compétences afin de connaître les compétences des administrateurs en fonction et ainsi faciliter le processus lors de la nomination de nouveaux membres.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est formé d'au moins 12 membres; son président et son vice-président sont nommés par le gouvernement. Un nouveau membre désigné par le ministère de la Justice s'est joint au conseil à titre d'observateur. Au 31 mars 2018, le conseil d'administration comptait 13 membres :

PRÉSIDENTE

Marie-Claude Sarrazin, avocate – Montréal
Associée, Sarrazin Plourde
Nommée après consultation du Barreau du Québec
Date de nomination : 28 février 2018
Date de fin de mandat : 28 février 2023

VICE-PRÉSIDENT

Nicolas Vermeys, avocat – Montréal **
Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal
Nommé sur la recommandation des doyens des facultés de droit
Date de nomination : 25 janvier 2017
Date de fin de mandat : 25 janvier 2022

L'honorable Pierre E. Audet – Québec **

Juge à la Cour du Québec
Nommé sur la recommandation des juges en chef des cours de justice
Date de nomination : 15 janvier 2014
Date de fin de mandat : 15 janvier 2019

Benoit Boivin – Québec **

Dirigeant principal de l'information,
Secrétariat du Conseil du trésor
Nommé sur la recommandation du ministre responsable de l'application de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec
Date de nomination : 25 janvier 2017
Date de fin de mandat : 25 janvier 2022

Daniel Boyer, avocat – Montréal

Bibliothécaire en chef de la bibliothèque de droit Nahum Gelber,
Université McGill
Nommé sur la recommandation des doyens des facultés de droit
Date de nomination : 23 juillet 2013
Date de fin de mandat : 23 juillet 2018

Sylvie Ferland – Québec

Directrice des Publications du Québec,
Centre de services partagés du Québec
Nommée sur la recommandation du ministre responsable de l'application de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec
Date de nomination : 23 juillet 2013
Date de fin de mandat : 23 juillet 2018

Marie-Claude Fontaine – Québec

Directrice de la gestion budgétaire, financière et des contrats –
ministère de la Justice
Nommée sur la recommandation du ministère de la Justice à titre de membre observateur
Date de nomination : 30 août 2017
Date de fin de mandat : 30 août 2019

Éloïse Gratton, avocate – Montréal

Associée, Borden Ladner Gervais
Nommée après consultation du Barreau du Québec
Date de nomination : 25 janvier 2017
Date de fin de mandat : 25 janvier 2022

Céline Héту, avocate – Montréal *

Directrice générale associée par intérim à la Direction des registres et
de la certification – ministère de la Justice
Nommée sur la recommandation du ministre de la Justice
Date de nomination : 5 avril 2017
Date de fin de mandat : 5 avril 2019

Claude Laurent, notaire – Montréal *

Directeur général de l'Ordre professionnel de la physiothérapie
du Québec
Nommé après consultation de la Chambre des notaires du Québec
Date de nomination : 26 février 2014
Date de fin de mandat : 26 février 2019

Nancy Leblanc, avocate – Baie-Comeau *

Associée, Leblanc Dostie avocats
Nommée après consultation du Barreau du Québec
Date de nomination : 10 juin 2015
Date de fin de mandat : 10 juin 2020

Michel Paquette, avocat – Québec **

Conseiller à la Direction des affaires juridiques et législatives et de
l'accès à la justice – ministère de la Justice
Nommé sur la recommandation du ministre de la Justice
Date de nomination : 23 juillet 2013
Date de fin de mandat : 23 juillet 2018

L'honorable Daniel W. Payette – Montréal *

Juge à la Cour supérieure du Québec
Nommé sur la recommandation des juges en chef des cours de justice
Date de nomination : 25 janvier 2017
Date de fin de mandat : 25 janvier 2022

* Membre du comité de gouvernance et des ressources humaines.

** Membre du comité de vérification et des ressources informationnelles.

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Par suite du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, adopté par le gouvernement, tous les documents se trouvent sur le site soquij.qc.ca/docs_corpo.

Voici des informations complémentaires :

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES	44
---------------------------------	----

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

DÉLAIS DE TRAITEMENT	NATURE DES DEMANDES TRAITÉES AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE		
	DEMANDES D'ACCÈS		RECTIFICATION (NOMBRE)
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (NOMBRE)	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (NOMBRE)	
0 à 20 jours	6	35	3
21 à 30 jours			
31 jours et plus (le cas échéant)			
Total	6	35	3

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE

DÉCISION RENDUE	NATURE DES DEMANDES TRAITÉES AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE			
	DEMANDES D'ACCÈS		RECTIFICATION (NOMBRE)	
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (NOMBRE)	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (NOMBRE)		
Acceptée (entièrement)		4	1	Dispositions de la Loi invoquées
Partiellement acceptée		1		15, 55
Refusée (entièrement)		24	2	
Autres	6	6		1, 42, 48, 55
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE			4	
NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION			0	

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

Suivant l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2017, de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, SOQUIJ a élaboré une politique visant à établir une procédure de divulgation par un employé d'un acte répréhensible commis ou sur le point d'être commis au responsable du suivi des divulgations pour SOQUIJ ou au Protecteur du citoyen.

Aucune divulgation n'a été reçue en 2017-2018.

N. B. : Le transfert de la divulgation au Protecteur du citoyen est pris en compte au point 2 (ne relève pas du mandat du responsable de suivi). Quant au transfert au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, la divulgation est répertoriée uniquement au point 5

REDDITION DE COMPTE 2017-2018 : ARTICLE 25 LOI FACILITANT LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS	NOMBRE DE DIVULGATIONS OU COMMUNICATIONS PAR POINT
1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
* Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
* Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
* Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
* Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
* Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
* Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	0
5. Communications de renseignements effectués en application du premier alinéa de l'article 23	0

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

SOQUIJ s'autofinance à partir de la vente de ses produits. Cette structure de financement lui permet également d'offrir de l'information sans frais sur Internet (citoyens.soquij.qc.ca).

La tarification des produits est au cœur de notre modèle d'affaires. Notre système de prix de revient par activités et la valeur marchande de nos produits sont les éléments dont nous tenons compte pour déterminer une tarification assurant notre autofinancement. L'indice des prix à la consommation est un critère considéré pour l'indexation de notre tarification, qui est fixée chaque année au 1^{er} janvier. Dans la section Services aux citoyens de notre site Internet, nous offrons un accès sans frais à toutes les décisions reçues des tribunaux judiciaires et des organismes juridictionnels du Québec.

PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2017-2018					
Statut d'emploi	Embauche totale 2017-2018	Femmes	Communautés culturelles	Autochtones	Personnes handicapées ¹
Régulier	10	8	3	0	0
Occasionnel	3	3	2	0	0

¹ Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées peut être consulté sur notre site Internet.

QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

SOQUIJ fait appel aux services de réviseurs linguistiques professionnels pour s'assurer de la qualité de la langue française utilisée dans tous les textes qu'elle diffuse auprès du public et de sa clientèle en général. De plus, le comité linguistique réalise des activités annuelles afin de sensibiliser et former les employés.

RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE DIRECTION ET D'ENCADREMENT

Aucun boni n'a été versé en 2017-2018 aux personnels de direction et d'encadrement.



Cette publication a été réalisée par la Direction du développement des affaires et expérience client de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ).

Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN : 978-2-7642-0867-0

ISSN : 1711-2486

©Gouvernement du Québec : 2018

Tous droits réservés pour tous pays

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de la Société.

***SOQUIJ** | Intelligence juridique

715, rue du Square-Victoria, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 2H7
soquij.ca